

"Bien que nous ayons à discuter d'autres sujets importants, il est convenu que les questions de politique étrangère et de défense seront nos principaux sujets de délibération, et c'est juste. En effet, nous nous trouvons réunis au moment où la situation internationale est délicate et même menaçante, et il nous incombe de veiller à ce que nos délibérations nous soient non seulement utiles à nous-mêmes, mais qu'elles puissent jusqu'à un certain point aider à résoudre les problèmes internationaux qui aujourd'hui intriquent le monde."

La Conférence consigna ainsi qu'il suit le résultat de ses délibérations sur la question des affaires étrangères :

Les représentants des gouvernements du Commonwealth des nations britanniques, réunis en conférence, ont eu, au cours de leurs entretiens, l'occasion d'échanger leurs vues relatives aux affaires étrangères et à la situation internationale en tant que celle-ci affecte leurs intérêts et responsabilités respectifs.

Bien que l'on ne se soit nullement évertué à formuler des engagements auxquels, du reste, il n'aurait pu être donné suite tant qu'ils n'auraient pas été approuvés et confirmés par les gouvernements respectifs, les représentants des gouvernements intéressés se sont trouvés d'accord sur plusieurs propositions d'ordre général qu'ils ont jugé utile de consigner dans le présent énoncé.

Je prie la Chambre de bien noter ces paroles :

...on ne s'est nullement évertué à formuler des engagements auxquels, du reste, il n'aurait pu être donné suite tant qu'ils n'auraient pas été approuvés et confirmés par les Parlements respectifs.

Voilà notre situation aujourd'hui. Tant que le Parlement, maintenant en session, n'aura pas approuvé et confirmé ce que nous avons fait en vertu de la loi des mesures de guerre et ce qui nous reste à faire en vertu des mesures qui seront présentées à la Chambre, notre pays ne se trouvera aucunement engagé. Le sommaire dit encore :

Ainsi ils ont convenu que chaque membre du Commonwealth devait avoir pour premier objectif le maintien de la paix. A leur avis, le règlement des différends qui peuvent surgir entre les nations devrait être recherché par des méthodes de coopération, d'enquête collective et de conciliation, et qu'en employant de pareils moyens plutôt qu'en recourant à la force armée entre nations, on y trouvera la plus sûre garantie de l'assainissement des relations internationales et du respect des engagements mutuels.

Partisans de ces idées et voulant dans leurs principes s'inspirer des buts et des idéaux de la Société des Nations, ils se trouvèrent tous d'accord pour déclarer que leurs armements respectifs ne seraient jamais employés à des fins d'agression ni dans un dessein incompatible avec le Pacte de la Société des Nations ou le Pacte de Paris.

Je rappellerai à la Chambre que notre pays est l'un des pays signataires du Pacte de Paris. Cette convention avait pour but de répudier la guerre comme élément de poli-

[Le très hon. Mackenzie King.]

tique nationale. L'Allemagne aussi a signé ce pacte. Elle a violé ce traité. Nous nous proposons de respecter tous les traités dont nous sommes signataires et qui ont été conçus dans le but de sauvegarder la paix. L'une des raisons pour lesquelles nous demandons au Parlement de nous appuyer dans le moment c'est que nous croyons que la victoire des nations qui cherchent aujourd'hui à garder intacts les traités et la mesure où seront tenus pour sacrés ces traités qui seuls peuvent assurer l'établissement de relations amicales entre les peuples, rendront seules possible l'existence d'une civilisation fondée sur des relations contractuelles. Je lis encore dans ce sommaire :

Ils ont tous exprimé leur ardent désir de voir se réaliser le désarmement dans la plus grande mesure possible. Ils ont reconnu, en même temps, que les divers gouvernements dont ils sont les représentants étaient tenus d'adopter telles mesures défensives qu'ils jugent indispensables à leur sécurité comme à l'accomplissement de telles obligations internationales qu'ils ont respectivement assumées.

Convaincus que l'influence de chacun des gouvernements pour le maintien de la paix serait fortement accrue par suite d'un commun accord tendant à réunir ces influences vers la réalisation d'un même objet, les gouvernements affirment leur intention de continuer à se consulter et à collaborer entre eux en vue d'atteindre ce but primordial, ainsi que toutes autres fins d'intérêt commun.

Voici maintenant ce que je relève au sujet de la défense :

La Conférence a étudié attentivement la question de défense et a examiné les procédés par lesquels, il serait possible aux gouvernements intéressés de collaborer aux mesures destinées à leur propre sécurité. On profita de l'occasion pour faire une revue complète de l'état de défense dans chacun des pays représentés à la Conférence et cette occasion fut bien accueillie.

On aborda la discussion en examinant les événements qui ont amené le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni à adopter un programme de réarmement, et, d'une façon générale, les problèmes de défense. Les membres de la Conférence ont constaté avec une profonde inquiétude que depuis la session de 1930, la tension internationale s'était considérablement accrue et qu'il y avait eu une augmentation rapide dans les armements de toutes les principales Puissances. Ils furent émus de l'effet que cette course aux armements avait produit, dans le monde entier, sur la situation internationale et sur l'état économique et financier des nations intéressées.

Et je lis plus loin :

On fit allusion à l'importance grandissante que présente le côté industriel de la défense à cause du progrès du développement technique des armements et on souligna les avantages qui résultent de la coopération dans la production et la fourniture des munitions et des matières premières ainsi que des aliments pour faire face aux multiples besoins du Royaume-Uni, des Dominions, de l'Inde et de l'Empire colonial. . . La Conférence a pris acte des mesures que les différents pays représentés à la Conférence